

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
Mme Christiane CONSTANT donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Catherine STARON
M. Martial GILLE donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE
Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à M. Erwan LE SAUX
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
M. Roland WILPUTTE

SECRÉTAIRE :

Mme Josiane CHAPUS

Ouverture de la séance à 18h35.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Pierre Neyroud, premier Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon à l'origine de la création de l'EPCI le 23 décembre 1996.

1/Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 14 mai 2024 au 10 juin 2024

Compte-rendu des décisions prises par Mme La Présidente en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations 2020-31 et 2020-32 en date du 6 juillet 2020, conformément aux articles L3611-3, L3611-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2/RAPPORTS

2.1 – ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2024-65 : Accroissement saisonnier d'activité : création d'un emploi non permanent

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-66 : Délégations de pouvoir du conseil communautaire à Madame La Présidente et au bureau communautaire : modifications

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-67 : Adhésion à la fédération des élus des Entreprises Publiques locales (EPL)

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2.2 – FINANCES

Rapporteur : Mme Catherine Staron

2024-68 : Tarification 2025

M Gillet demande s'il n'est pas trop difficile de récupérer les taxes auprès des gens du voyage.

M. Boisserin répond que ce n'est pas facile. Le prix était, avant de 15 centimes du kilowattheure. Au prix actuel de l'électricité, il était important de réajuster. Actuellement l'eau et l'électricité sont facturées à perte, car la CCVG participe encore. Le processus est en route. Il y a eu de nombreuses procédures, presque pour toutes les familles. Il y a des règles et chacun doit les respecter. Le plus simple serait de céder, mais cela ne sera pas fait.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.3 – AMÉNAGEMENTS

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2024-69 : Programme local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon 2024-2030 : adoption définitive

M Combet précise que les élus de la commune de Chaponost s'abstiendront pour ce vote, comme cela a été le cas dans les premiers rapports. Ce refus repose sur l'obligation de faire apparaître dans ce PLH les obligations légales autour de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) au niveau local. L'abstention ne porte que sur cette délibération, le vote sera en faveur des autres projets qui seront, un plus pour les habitants, notamment sur les sujets de réhabilitation énergétique.

Les décisions sont adoptées avec 10 abstentions (M. Lionel BRUNEL, M. Damien COMBET, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-François PERRAUD, Mme Claire REBOUL, M. Grégory NOWAK, M. Dominique CHARVOLIN, Mme Monia BEN SLAMA, Mme Martine MORELLON (procuration donnée à Mme Monia BEN SLAMA), M. Jérôme CROZET.

Mme Gauquelin rajoute que c'est un gros travail qui a été fait. Mme Gauquelin remercie Mme Bourrat qui a porté le projet. Le bureau d'étude a été vraiment parfait pour la préparation de ce document. C'est un très bon document dans le diagnostic du territoire et dans le programme d'action qui est proposé. Ce sont des actions lourdes financièrement pour la CCVG. Mme Gauquelin comprend que cela soit un poids pour les communes. La ville de Millery est encore plus touchée négativement que la ville de Chaponost. Il y a un impact fort sur les villes. Mme Gauquelin remercie l'ensemble des communes pour les échanges cordiaux sur ce sujet.

PLH 3 : Présentation des nouveaux règlements d'intervention :

Madame la Présidente, propose la présentation de tous les nouveaux règlements d'intervention et de voter à l'issue de cette présentation.

2024-70 : PLH 3 : Règlement d'intervention – soutien à l'amélioration des logements dans le parc privé

2024-71 : PLH 3 : Règlement d'intervention – Garantie d'emprunts

2024-72 : PLH 3 : Règlement d'intervention – Parc public : soutien financier aux opérations d'acquisition – Amélioration

2024-73 : PLH 3 : Règlement d'intervention – Parc public : soutien financier aux petites opérations

2024-74 : PLH 3 : Règlement d'intervention - Aide à l'accession sociale des ménages

2024-75 : PLH 3 : Règlement d'intervention – Participation financière à destination des communes dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain

L'ensemble des décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

3.4 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2024-76 : Acquisition de la parcelle AW 75 – Les Eclapons à Vourles

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-77 : Programme Biodiversité des milieux agricoles

Mme Ben Slama demande si une nouvelle convention tripartite sera signée entre le propriétaire, l'exploitant et la CCVG lors de l'arrivée du nouvel exploitant.

Lors des actions menées, comme nature en ferme, est-ce qu'il y aura toujours les mêmes obligations pour le nouvel arrivant.

M. Crozet répond qu'une nouvelle convention sera signée.

Le nouvel exploitant reprend les obligations d'entretien pour la période donnée. M Crozet rajoute qu'il y a potentiellement deux candidats.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.5 – MOBILITES

Rapporteur : M. Damien Combet

2024-78 : Délégation de la compétence covoiturage SYTRAL Mobilités – Répartition de la prise en charge de l'incitation financière aux covoitureurs

M. Leveque demande si le fait d'être abonné TCL change quelque chose dans la prise en charge.

M. Combet répond que cela ne change pas. C'est un incitatif financier pour le conducteur.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-79 : Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes et de financement relative à la création d'un réseau de lignes de covoiturage sur l'aire métropolitaine lyonnaise

Mme Rouanet demande si une voie de covoiturage à haut niveau de service va impacter la voirie, avec des zones d'arrêts, des parkings.

M. Combet répond que les voies à haut niveau de service doivent avoir peu d'arrêts. Il ne faut pas qu'il y est trop d'arrêt pour que cela fonctionne. Mais effectivement pour rejoindre ces lignes, il faut pouvoir laisser sa voiture quelque part. C'est un sujet qui sera abordé dans un deuxième temps quand le projet sera adopté. Sur la commune de Brignais, il y aura une autre ligne de car à haut niveau de service. Le sujet de rapatriement sera évoqué.

Mme Staron demande si cette ligne traverse Brignais.

M. Combet répond que non, elle passera par les Sept Chemins. Le but est de ramener toutes ces lignes à haut niveau de service vers un mode lourd. La ligne sera probablement de Mornant vers les hôpitaux sud (métro B).

M. Gillet demande si cette nouvelle ligne de covoiturage est du même type que la ligne dans l'Est lyonnais.

M. Combet répond que c'est la même chose que la « Lane ». Cette ligne va être intégrée à ce programme. Sur cette ligne, il y a 2 min d'attente dans les heures de pointe. Les investissements ont été assez conséquents, car le programme est très développé. Il y a 11 corridors en étude.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.5 – BÂTIMENT INTERCOMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Guy Boisserin

2024-80 : Centre aquatique Aquagaron : concession de service public – gestion et exploitation : avenant n°1

M. Gillet demande si les énergies concernées sont uniquement le gaz et l'électricité.

M. Boisserin répond que le bois ne représente qu'une petite somme et que les cours sont plutôt stables.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-81 : Centre aquatique Aquagaron : concession de service public – gestion et exploitation : avenant n°2

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-82 Centre aquatique Aquagaron : concession de service public – gestion et exploitation : adoption d'une nouvelle grille tarifaire

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-83 : Centre aquatique Aquagaron : Partenariat avec la commune de Saint-GenisLaval : autorisation de signature

M Le Saux demande si cette mesure ne concerne uniquement que les particuliers. Monsieur a peur que les demandes s'appliquent aux écoles et autres groupes.

M. Boisserin répond que la mise en place, qui sera effective à compter du 6 juillet, concerne le grand public. Il y aura des conventions pour les scolaires, mais pas avant la rentrée 2025-2026. L'Aquagaron peut largement accueillir avant cette date. Il y aura des scolaires à partir de 2024, avec un prix préférentiel. Il est possible d'accueillir 15 classes supplémentaires, en petite section de maternelle. Ce ne sera pas au détriment des habitants de la CCVG. Il n'y aura pas d'autres partenariats.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.5 – VOIRIES

Rapporteur : M. Jean-Louis Gergaud

2024-84 : Requalification de la Place du Souvenir à Vourles : mise en place d'une convention avec le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-85 : Protocole d'accord en vue de la constitution d'une servitude de passage et de stationnement – Lieu-dit La Sablière à Millery

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-86 : Plan de prévention bruit dans l'environnement

Il est demandé si tous les travaux de voirie dans le futur auront cet aspect à respecter.

M. Gergaud répond qu'il y a déjà eu une étude faite pour les futurs matériaux à utiliser pour réduire le bruit.

M. Le Saux demande si les projets de l'année en cours et l'année prochaine, les nouveaux matériaux seront utilisés.

M. Gergaud répond que cette mesure ne concerne que Brignais.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.5 – DEVELOPPEMENT SOCIAL

Rapporteur : Mme Josiane Chapus

2024-87 : Politique de la ville : restitution de compétence CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Mme Millot demande ce qui a motivé la commune de Brignais pour la reprise de compétence.

M. Bérard répond qu'il y avait une contrainte vis-à-vis d'un dispositif. Les communautés de commune prenaient la compétence politique de la ville. Le fonctionnement était difficile. Ce dispositif n'était que pour un seul quartier. La compétence était à la communauté de commune, mais les moyens étaient rétrocédés à la commune. La facturation était croisée. Le nouveau dispositif qui a permis cet avenant correspondait bien pour la ville de Brignais. Il n'y a plus d'impact sur le CCVG, avec des délibérations qui ne correspondait à aucune réalité opérationnelle.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-88 : Droit au Logement opposable (DALO) : révision du délai dit « anormalement long »

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

4/DIVERS

Mme Staron rappelle qu'il y a le cirque à l'ouest fin septembre.

Mme Rouanet précise qu'il y a des informations dans les médiathèques.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à

À Vourles le 25.06.24 à 20h

Françoise Gauquelin
Présidente

Signé le, 01/08/2024,
GAUQUELIN Françoise



Josiane Chapus
Secrétaire de séance

